

433

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 433 15 décembre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Le goulet du service de justice

Elections au Conseil fédéral. Les efforts des journalistes politiques, de la radio et de la télévision pour mettre en scène l'événement sont probablement restés vains. Même le petit jeu qui a consisté à imaginer des embûches de dernière minute — Pierre Aubert pro-israélien et anti-séparatiste — n'a excité personne.

Déjà en automne 1975, au soir des élections fédérales, la télévision, à l'exemple de la France, avait tenté le coup de la veillée-suspense, où les résultats tombent peu à peu. Mais on ne fait pas mousser n'importe quel produit; là où les enjeux sont minimes, le suspense n'a pas de place.

Notre système politique est ainsi agencé qu'il ne suscite pas les passions, sauf peut-être chez quelques « bêtes politiques » ou chez certains observateurs qui, à regarder la scène depuis longtemps et de trop près, en viennent à grossir exagérément les gestes des acteurs.

La représentation proportionnelle empêche les grandes poussées d'un côté ou de l'autre; le contexte, souvent cantonal, des élections nationales renforce encore cette tendance. La désignation au second degré du gouvernement favorise une subtile sélection des conseillers fédéraux et façonne en définitive un modèle-type du ministre acceptable.

Ce paysage plutôt fade pourrait laisser croire à un jeu vide de significations, à une pratique rituelle. Il faut pourtant affiner l'analyse. Le gouvernement fédéral est un organe dont le fonctionnement reste largement dans l'ombre. Au-delà du slogan, lui largement répandu, de la collégialité, il faut souligner l'autonomie non négligeable dont jouissent les chefs de département. C'est cette autonomie qui a permis à un Tschudi d'imprimer à la politique sociale un rythme relativement rapide, à un Bonvin de faire s'enliser le problème du statut de la radio-télévision, à un Brugger de

mettre au frigo la protection des consommateurs, à un Ritschard, actuellement de serrer les freins de la révision législative en matière d'énergie (nucléaire), pour ne citer que ces exemples.

Cette autonomie prend une importance différente selon le poids politique des départements. On connaît l'impact des Finances, impact encore renforcé par la conjoncture actuelle. On connaît également le rôle dominant de l'Economie publique, ses liens privilégiés avec le patronat et les branches vouées à l'exportation. Justice et police paraît à première vue de moindre importance; c'est une illusion, car sous l'impulsion de Kurt Furgler, un conseiller fédéral qui « en veut », ce département est en train de devenir un lieu de contrôle-clé de la politique fédérale. Contrôle par un instrument d'intervention directe — la police fédérale de sécurité en voie de création —, contrôle plus subtil par l'examen juridique imposé à toute nouvelle législation. Justice et police dit le droit, pouvoir important qui peut déterminer les choix politiques.

La répartition des dicastères, dans quelques jours, au sein du Conseil fédéral, ne sera pas une simple formalité.

MERCI

Merci à tous ceux qui ont déjà renouvelé leur abonnement pour l'année prochaine et qui contribuent ainsi, par leur fidélité, à permettre cette expérience de presse indépendante (pas de publicité, pas de subvention !) à laquelle nous tenons.

P. S. Rappel : la formule de l'« abonnement-cadeau » (75 fr. pour régler votre dû et offrir DP pour un an à une personne de votre choix) est à votre disposition jusqu'à fin janvier

DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2/3 : Après le 4 décembre, le choix du Conseil fédéral — Ces fraudeurs bienvenus; p. 4 : Point de vue : Esclaves de l'expansion; p. 5 : Interruption de grossesse : on revient au point de départ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Dans les kiosques; p. 7 : Quarante heures : ombres et lumières — Toujours le service civil; p. 8 : ONU : engager le débat — Les champions du médicament.

APRÈS LE 4 DÉCEMBRE

Le choix du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral se trouve placé devant un choix difficile après le vote du 4 décembre : volonté d'économies confirmée; mais aussi affirmation par une forte minorité de voir répartis les sacrifices de manière plus équitable sur les « possédants ».

Dès lors, le choix est le suivant.

Le Conseil fédéral peut préparer un mini-projet : Icha augmenté ou TVA à 8 % et faible dégrèvement de l'IDN. La gauche ne se ralliera pas à ce programme et l'échec est assuré.

Il peut aussi préparer un projet plus ambitieux qui retienne, sous d'autres formes, certaines données de l'initiative socialiste. Ainsi les disparités excessives dans l'imposition des personnes morales n'ont été valablement défendues par personne.

Le choix est, en définitive, si le Conseil fédéral veut penser au seul problème des finances fédérales ou aborder, avec plus d'audace, les problèmes de la fiscalité suisse, Confédération et Cantons.

Un projet plus ambitieux susciterait, certes, d'autres oppositions, mais il aurait le mérite de permettre au Conseil fédéral de reprendre l'initiative. Tandis qu'un mini-« 12 juin », ce n'est que nourrir l'espoir que la routine triomphera, par lassitude. Et en cas d'échec, se trouver devant le vide et le recours aux expédients.

ANNEXE

Un verdict difficile à saisir

La complexité de l'objet soumis au peuple sous le titre « Initiative pour l'impôt sur la richesse » (en fait, initiative « en vue de l'harmonisation fiscale, d'une imposition plus forte de la richesse et du dégrèvement des bas revenus ») n'a pas rendu les résultats de la consultation populaire plus simples

à interpréter, c'est le moins que l'on puisse dire ! De fait, les commentateurs se sont, dès le lendemain du vote, perdus en conjectures sur les motivations principales des quelque 38 % des citoyens et des citoyennes suisses à s'être prononcés sur ce sujet. Sans que nulle part, on ait pu mettre en évidence un dénominateur commun manifeste qui

permette une interprétation indiscutable du scrutin...

Du côté socialiste, on souligne le fort pourcentage de « oui », à l'évidence inattendu. A droite, les groupements patronaux, entre autres, stigmatisent déjà un certain défaitisme gouvernemental — M. Chevallaz est ici visé au premier chef — qui

NOMBRE DE CONTRIBUABLES PAR CLASSES DE REVENUS EN % DE L'EFFECTIF TOTAL DU CANTON

Cantons	Oui à l'impôt sur la richesse (%)	Classe 9000 à 19 900 fr. ¹	20 000 à 39 000	40 000 à 99 900	100 000 et plus
Zurich	41,3	45,2	41,6 ³	10,7 ³	2,5
Berne	50,9 ²	56,9	33,9	7,6	1,6
Lucerne	36,0	61,2	30,6	6,7	1,5
Uri	40,9	68,4 ³	26,6	4,0	1,0
Schwyz	34,1	61,9	30,9	6,0	1,2
Obwald	24,9	68,7	24,8	5,3	1,2
Nidwald	28,3	64,9	27,9	5,6	1,6
Glaris	41,7	60,6	32,8	5,1	1,5
Zoug	31,2	50,2	38,6	9,3	1,9
Fribourg	49,2	65,9	27,3	5,8	1,0
Soleure	49,2	55,1	36,3	7,1	1,5
Bâle-Ville	50,6	43,1	43,5	10,9	2,5
Bâle-Campagne	45,6	38,1	45,4	13,7	2,8
Schaffhouse	43,9	48,3	41,1	8,9	1,7
Appenzell Rh. Ext.	34,7	63,1	29,0	6,4	1,5
Appenzell Rh. Int.	26,5	70,2	23,7	5,1	1,0
Saint-Gall	39,8	61,4	30,9	6,2	1,5
Grisons	38,2	59,8	30,4	7,9	1,9
Argovie	42,0	52,4	38,1	8,1	1,4
Thurgovie	38,5	58,8	33,5	6,3	1,4
Tessin	48,4	60,8	29,4	7,7	2,1
Vaud	50,0	56,6	33,8	8,0	1,6
Valais	37,3	65,9	28,2	4,9	0,9
Neuchâtel	55,4	58,4	34,2	6,1	1,3
Genève	49,1	45,1	40,7	11,4	2,3

¹ Un grand nombre de contribuables n'apparaissent pas dans cette statistique; ce sont tous ceux qui sont en dessous du plancher pour l'IDN, à savoir : 9700 francs pour les célibataires et 10 300 francs pour les contribuables mariés (ces contribuables « les plus pauvres » représentent près de 30 % de l'ensemble des contribuables dans le canton de Vaud par exemple).

² Dans cette colonne, en italique, les huit résultats « les meilleurs » en faveur de l'initiative sur l'impôt sur la richesse.

³ Dans cette colonne, en italique, les huit cantons abritant le plus de contribuables de cette classe.

tendrait à grossir l'importance du « oui » au détriment du verdict sorti des urnes (55,7 % de « non ») : non c'est non !

Loin de nous de proposer aujourd'hui une clef unique pour décoder ce résultat qui devrait peser sur toute la politique fiscale helvétique à venir.

Chantage inopérant

Il nous paraît cependant important de souligner que le « chantage » exercé par certains spécialistes sur les contribuables « moyens » avant la votation n'a pas eu l'effet escompté : « Si l'on dégrève les bas revenus, leur a-t-on répété à l'envi, c'est vous qui « trinquez » ; il faudra bien prendre l'argent quelque part ». En fait, cet argument n'a eu aucune prise sur cette catégorie de contribuables ; au contraire, plus ils sont nombreux à travers les cantons, et plus les voix sont nombreuses en faveur de l'initiative... De même, les contribuables les plus pauvres ne semblent pas avoir saisi l'occasion de déplacer la charge fiscale à leur avantage, puisque plus ils sont nombreux, moins le verdict cantonal est favorable à l'initiative ! C'est ce que montre le tableau que nous publions (source : impôt fédéral pour la défense nationale ; 17e période ; 1973-1974) et où est précisée l'importance relative des classes de revenus dans les cantons suisses. Il faudra donc abandonner ces raisonnements un peu simplistes pour éclairer la consultation du 4 décembre. La question reste ouverte donc.

P.S. Pas de concordances évidentes non plus entre les résultats du vote sur la TVA et celui sur l'impôt sur la richesse (en revanche, il semble que plus on a accepté, à travers les cantons toujours, l'harmonisation fiscale, plus on a dit « oui » à l'impôt sur la richesse).

Ces fraudeurs bienvenus

Au menu du Conseil des Etats, au début de la dernière session parlementaire, un débat sur la loi fédérale d'entraide internationale en matière pénale. Un titre rébarbatif, mais un objet de réelle

importance : à ce chapitre, la Suisse était jusqu'ici dépourvue d'instrument légal d'action (mis à part cas exceptionnel, comme les Etats-Unis). La nouvelle loi accrédi-terait un dispositif permettant aux Etats tiers de demander une aide à la Confédération qui resterait libre de la refuser, bien entendu. En arrière-plan, le terrorisme international, ou du moins ce qu'il est convenu de tenir comme tel. De fait, les dispositions de la loi relative aux terroristes seront vite adoptées à la Chambre haute... Sécurité et ordre obligent.

Les terroristes ne sont cependant pas seuls en cause ; les fraudeurs fiscaux internationaux sont eux aussi nocifs ; contre eux aussi, entre autres criminels à cols blancs, il s'agit de prendre des dispositions pour coordonner la « chasse ». Là pourtant le projet du Conseil fédéral est beaucoup plus nuancé ; néanmoins, tout en restant dans la

BAGATELLES

Selon l'Annuaire statistique du canton de Vaud 1977, le taux d'occupation des Etablissements de la Plaine de l'Orbe semble en baisse : 85 000 « journées de détention » par an depuis 1974, contre 105 000 à 120 000 dans les années 1960-1973. Les raisons ne figurent pas dans le tableau : depuis 1974, de nombreux condamnés subissent leur peine d'emprisonnement hors des EPO, qui sont en réfection, et notamment à Crêtelongue où le régime de semi-liberté a été introduit il y a trois ans.

* * *

A l'instar de la Migros, l'UBS a fait procéder à une analyse détaillée de la consommation d'énergie dans ses différentes succursales et agences suisses, — en prenant bien soin d'éliminer les nouveaux immeubles du siège central à Zurich. Le moins bon score au classement des économies : la succursale de Genève. Conclusion générale : plus un immeuble est de construction récente, plus il mange d'énergie. Et vive les buildings climatisés.

grande tradition helvétique du refus et du mutisme, il entrouvre une porte à l'« entraide internationale » si ce refus lèse des intérêts essentiels de la Confédération, souveraineté, sécurité ou ordre public. C'est encore trop pour le Conseil des Etats qui ferme cette porte sans discussion. On n'attendait pas davantage de la majorité bourgeoise qui fait la loi dans un aréopage farouchement opposé pendant des années à toute réforme législative sur la fraude fiscale. Mais où étaient les socialistes ? Et en particulier le Neuchâtelois Pierre Aubert, pourtant membre de la commission ad hoc des Etats sur ce projet de loi et parfaitement au courant de la question.

Pas besoin de conclure que devant ces carences, l'initiative socialiste sur le contrôle des banques et autres établissements assimilés prend un nouveau caractère d'urgence.

* * *

Un député schaffhousois a été le seul partisan de l'initiative de Berthoud pour les douze dimanches sans autos. Son intervention a fait rire tout son auditoire de la Chambre haute. Konrad Graf, humoriste à ses heures, a notamment déclaré, à l'adresse du Conseil fédéral : « Comme vous ne saviez pas que le projet serait discuté pendant la période de l'Avent, vous avez suivi l'étoile de la Mercedes au lieu de suivre celle de Bethléem ».

* * *

Le premier prix Nobel de la paix, en 1901, a été partagé entre Henri Dunant et un Français. Le prix Nobel de la paix de 1902 a été partagé entre les Suisses Elie Ducommun et Charles-Albert Gobat. Des institutions ayant leur siège en Suisse ont aussi été les bénéficiaires du prix Nobel de la paix : le Bureau permanent de la paix, dont le siège était à Berne, en 1910, le CICR en 1917 et en 1944, le CICR et la Ligue des sociétés de Croix-Rouge en 1963, l'OIT en 1969. Mais plus jamais, depuis 1902, une personnalité suisse n'a reçu le prix de la paix.

Esclaves de l'expansion

Nous publions ce « point de vue » de Pierre Lehmann parce qu'il situe bien certains des problèmes majeurs de l'heure au chapitre des choix de société. Les thèses exposées exigent cependant une réponse; c'est la contribution d'A. Gavillet qui suit. Nos colonnes vous restent ouvertes... (Réd.)

L'Etat centralisateur a peu de la récession. Si celle-ci devient suffisamment aiguë le pouvoir risque en effet de se diluer. Les voisins risquent de faire connaissance, voire de s'entraider. Ils risquent aussi de s'apercevoir qu'on peut résoudre beaucoup de problèmes à l'échelle de petites communautés, que cela peut être tout aussi efficace que de déléguer ses compétences et une partie de sa liberté à des autorités lointaines, neutres et inconnues autrement que par le compte rendu de leurs activités que la presse fournit quotidiennement au bon peuple.

Il n'est donc pas étonnant que la récession soit dépeinte par les autorités comme une calamité à éviter à tout prix. Il est vrai que le système étatique centralisateur a tout fait pour qu'une récession fasse peur. Les emplois ne sont guère distribués que par des administrations ou des grandes entreprises. Quand la conjoncture devient difficile on assiste même à des regroupements tendant à amplifier la centralisation et éloigner de plus en plus le citoyen des quelques potentats, de moins en moins nombreux, mais de plus en plus puissants, qui décident pour lui de quoi demain sera fait. On s'est arrangé pour que tout le monde soit assuré de manière parfaitement abstraite et impersonnelle auprès de grandes organisations. Le citoyen a ainsi délégué sa sécurité à des fantômes lointains qui sont censés gérer ses économies au mieux de ses intérêts. Il ne vient plus à l'idée de personne que l'assurance pourrait aussi résider dans le soutien que l'on peut attendre de la famille, des amis ou des voisins.

Tout l'édifice est tributaire de l'expansion. Il est fragile car cette expansion s'alimente d'un commerce effréné de biens. N'importe quels biens : armes, gadgets, matière première, énergie. Peu importe ce que l'on échange, pourvu que cela soit beaucoup et représente des sommes importantes, en accroissement chaque année. On fait semblant de croire que cela pourra toujours continuer. Mais cette fuite en avant devra bien cesser une fois. Il faut donc souhaiter que la récession vienne le plus vite possible. Toute diminution de l'expansion économique, du produit national brut est un espoir que le retour à un mode de vie plus raisonnable et plus humaine soit amorcé. Un retour à une plus grande responsabilité de l'individu vis-à-vis de ceux avec lesquels il vit, ceux auxquels il peut aider concrètement. Cela s'accompagnera aussi d'une diminution des besoins en produits de grande consommation. Produits destinés d'abord

à amplifier un chiffre d'affaire, pas à satisfaire un besoin réel. En particulier on consommera moins d'énergie, car, comme l'a très bien dit Elmar Lederegger au récent congrès socialiste de Brug sur l'énergie : « Moins il y a de chaleur humaine plus grande est la consommation d'énergie ».

On voudrait nous faire croire que nous devons construire davantage de routes, blocs de béton, voire centrales nucléaires, pour maintenir ou même éventuellement créer des places de travail. C'est confondre la fin et les moyens. S'il n'y a pas de nécessité pour une certaine activité, comme construire des maisons inhabitées par exemple, alors il ne faut pas exercer cette activité. Si cela doit vraiment créer du chômage, il faut l'accepter. Et se demander comment se répartir le travail à faire de manière plus judicieuse pour que tout le monde puisse y participer.

P. Lehmann

Un totalitarisme à rebours

Dans sa volonté de mettre en cause la société de consommation, Lehmann ne craint pas la provocation verbale. Il utilise le mot « récession », là où d'autres auraient parlé de « croissance zéro »; il ne se contente pas de rêver à des changements qualitatifs, il renonce expressément à faire du plein emploi une exigence indiscutable.

Sans entrer dans le jeu de la provocation verbale et pousser de hauts cris pour un mot, disons que la démarche de Lehmann est inacceptable pour trois raisons essentielles.

— La critique de la société de consommation est sommaire. On oublie l'émancipation réelle qu'elle a rendu possible. La machine à laver a changé pour une bonne part, et plus que beaucoup de phraséologie, la condition féminine. La grande consommation a signifié aussi démocratisation de ce qui était jadis produit de luxe élitaire. Enfin, l'Europe, pour ne parler que de ce continent privilégié, connaît encore des inégalités telles que

des milliers d'hommes et de femmes vivent la sous-consommation.

— Toute la démonstration de Lehmann repose sur un acte de foi idéaliste. Quand tout sera moins facile, on redécouvrira la solidarité, dit-il. C'est vraisemblable pour une moitié. De nouveaux égoïsmes, de nouvelles agressivités, des tensions non contrôlées sont tout aussi prévisibles.

— Enfin, la démarche est contradictoire avec l'intention sincère de voir les hommes moins dépendants des grandes institutions centralisées. Car au lieu de frayer un nouveau chemin par des initiatives venant d'en bas, de nouvelles communautés, de nouveaux styles de vie, Lehmann rêve d'un raccourci totalitaire où la contrainte économique obligerait, d'en haut, chacun à s'inventer une nouvelle vie de solidarité. Les contraintes sous-jacentes à la société de grande consommation, il les retourne en négatif.

Substituer abstraitement au gavage, le régime sec, c'est maintenir la dépendance et non créer la liberté.

A. G.

Interruption de grossesse: on revient au point de départ

Cette fois c'est à peu près certain : la conjonction de deux courants défavorables à la « nouvelle » législation sur l'interruption de grossesse rend caduques à l'avance les dispositions laborieuses mises au point par les Chambres et le gouvernement avant la dernière votation populaire sur la « solution » du délai.

On repartira donc à zéro : l'introduction du critère des « indications », notamment des « indications médico-sociales », ne sera pas, pour les cantons jusqu'ici totalement réfractaires à toute idée d'évolution en la matière, l'occasion d'un assouplissement de la pratique officielle et médicale.

On se retrouve dans la situation intolérable tant de fois dénoncée, en particulier dans les cantons dits « libéraux » : divorce total entre la loi et les faits sur l'ensemble du territoire helvétique, minorités laissées complètement à elles-mêmes dans les régions dominées par les adversaires farouches de toute libéralisation de l'avortement.

Le clivage qui s'était manifesté lors de la votation sur l'initiative se retrouve, « grosso modo », il fallait s'y attendre, à l'occasion de la récolte de signatures pour les référendums : le référendum « libéral », pour ne citer que celui-là, vite abouti, trouve ses principaux appuis dans le canton de Vaud, à Zurich, à Genève et à Bâle...

Et c'est bien cette permanence des rapports de forces à travers la population suisse sur l'un des sujets les plus controversés de ces dernières années qui est l'aspect le plus préoccupant de la question aujourd'hui. Revenir au point de départ d'un débat qui soulève les passions depuis des années ne changera rien à l'affaire : il y a peu de chances que dans un avenir rapproché les positions respectives des deux camps en présence changent, au moins si les échanges roulent sur le seul terrain de la réforme de la loi (Constitution

ou code pénal). L'étude des résultats de la consultation du 25 septembre apporte à cet égard de précieux éclaircissements (voir le travail mené par le centre de recherches pour la politique suisse de l'Université de Berne). Voyez notamment les enseignements de la comparaison entre le nombre de « non » à l'initiative et le pourcentage des catholiques à travers les cantons, celui des paysans, le nombre d'enfants dans les familles, le revenu par habitant et la proportion d'étudiants.

1. Les « non » et le nombre des catholiques dans les cantons. Au premier abord, une constatation générale : la plus grande partie des « oui » à l'initiative viennent des cantons protestants (un institut de sondages l'avait du reste souligné avant le vote : les opposants à la « solution » du délai étaient deux fois plus nombreux parmi les catholiques que parmi les protestants); ainsi, dans leur majorité, les cantons catholiques ont-ils refusé l'initiative.

Un examen plus attentif des scores laisse apparaître pourtant quelques exceptions : le très protestant canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (20 % de catholiques) dit clairement « non » (à 64 %) à l'initiative, tandis que le Tessin, catholique bien sûr (à 89 %), accepte de justesse le texte proposé; de même, Glaris et Thurgovie, protestants, refusent l'initiative, alors que Argovie et Grisons, dont la proportion de catholiques avoisine celle de Genève refusent l'un et l'autre, Genève disant « oui » nettement.

Reste, même tempérée (l'influence de l'Eglise catholique est moins sensible dans les grandes villes), une correspondance entre le nombre des « non » et celui des citoyens catholiques qu'il est difficile de nier.

2. Les « non » et l'équilibre ville-campagne. Là, une dominante nette : plus le canton est campagnard, plus les opposants à l'initiative du délai sont nombreux; cette constatation vaut aussi pour les cantons campagnards et réformés, tels que Thurgovie, Glaris et Appenzell Rhodes-Extérieures.

3. Les « non » et la proportion de familles nombreuses. Si l'on prend en considération les familles ayant quatre enfants ou plus, âgés de moins de seize ans (recensement de 1970), la courbe des « non » se superpose presque exactement, à travers la Suisse entière, à celle de la proportion de ces familles « nombreuses » dans les cantons.

4. Les « non » et le revenu par habitant. L'état des statistiques ne permet pas de poser, à ce chapitre, un diagnostic très sûr. Il n'en reste pas moins que la proportion des « non » au délai augmente régulièrement à mesure que le revenu par habitant marque une tendance à la baisse...

5. Les « non » et le nombre de jeunes entreprenant des études supérieures. Mis à part les cantons de Lucerne et du Valais, qui font ici exception, la correspondance est assez nette : plus un canton « produit » d'étudiants, moins le nombre de « non » à l'initiative est considérable.

L'auscultation de la population à l'occasion de la dernière consultation montre à l'évidence, malgré des incertitudes dues en bonne partie à la faiblesse des données sociologiques à disposition, malgré le côté schématique de l'exercice, que le clivage profond enregistré à propos de la question de l'interruption de grossesse a des racines profondes, dans les structures mêmes du peuple suisse. Pas question, au moins à court et moyen terme de combler ce fossé en reprenant une argumentation, aussi fermement motivée soit-elle sur des normes légales en matière d'avortement ! Faire évoluer les mentalités passe maintenant par un échange beaucoup plus large entre les différentes couches sociales, entre les différents cantons : la diffusion de l'information sur des expériences menées en matière de planning familial, par exemple, l'intensification, à tous les niveaux, de l'éducation sexuelle, par exemple, pourront créer une nouvelle base de réflexion et d'action, propice à la naissance d'un mouvement d'opinion qui bouscule les « a priori » et les préjugés.

Voter ou ne pas voter, that is the question...

Mignardises et gentillesses de ce temps :

Une banque, quelque part en Suisse. Le directeur de la banque, ou le sous-directeur, ou le fondé de pouvoir, conscient de la difficulté qu'il y a parfois pour le simple citoyen à voir clair dans les problèmes extraordinairement complexes qui lui sont soumis; estimant par ailleurs que contrairement à ce que Descartes écrit, le bon sens n'est pas la chose du monde la mieux partagée; poussé enfin par la charité chrétienne et par le souci d'éclairer son prochain — le directeur, donc, fait venir dans son bureau les employés de la banque et jusqu'aux plus modestes membres du personnel (nous sommes en démocratie, ne l'oublions pas) et leur explique qu'il convient de voter « non » à l'initiative socialiste (impôt sur la richesse), qui, si par malheur elle était acceptée, aurait pour inévitable conséquence de faire fuir les capitaux hors de Suisse, donc d'acculer les banques à fermer leurs portes ou en tout cas à renvoyer du personnel, et par-delà de contraindre l'Etat d'augmenter les impôts de ce même personnel, pour compenser les pertes qu'il ne manquerait pas de subir à cette occasion...

... Vous disiez que nous avons chez nous des maîtres d'école gauchistes, qui endoctrinent leurs élèves ? Quelle horreur ! Et comme on comprend nos amis ouest-allemands d'avoir introduit le « Berufsverbot » pour les esprits mal-pensants !

* * *

Pour passer à un autre ordre de considérations, M. Vodoz, dans « 24 Heures », se demande *quels (sont les) vaincus* des votations des 3 et 4 décembre.

Curieuse question ! La réponse n'est-elle pas évidente ? Les vaincus, ce sont ceux d'entre nous, qu'ils soient de gauche ou de droite ou du centre, qui restent malgré tout attachés à la démocratie.

Le projet qui a obtenu le meilleur « score », celui qui concernait les finances fédérales, a été accepté par 62 % des votants. Le projet qui a été repoussé par la majorité la plus nette, celui qui concernait le (pseudo) service civil, a été écarté par 62 % de votants également. Comme 38 % des électeurs s'étaient déplacés, cela signifie que moins d'un citoyen sur quatre a jugé bon le premier projet et mauvais le second. Très exactement $38 \times 62 : 100 = 23,56 \%$. Un citoyen sur sept était d'avis contraire. Plus de 6 citoyens sur 10 s'en moquent éperdument.

Longtemps, quelques-uns d'entre nous se sont rassurés, en se disant que si beaucoup de citoyens n'allaient pas voter, c'est que tout allait bien chez nous — que du moins, tout n'allait pas trop mal. Or, depuis deux ou trois ans, les choses continuent d'aller mieux chez nous que chez beaucoup de nos voisins.

Mais enfin, il y a tout de même un peu de chômage, il y a tout de même des faillites en nombre respectable, il y a tout de même quelques scandales, donc quelques mécontents de plus.

Mais cette « récession » n'a aucun effet sur la désaffection croissante (en dents de scie, mais régulière) du citoyen pour les élections, votations, etc. Dans « Coopération » du 1er décembre, Eric de Montmollin parlait de ces questions importantes, mais toutes mal posées — et je dirais : volontairement mal posées — : voilà qui me paraît une cause plus probable de la maladie mortelle qui mine peu à peu notre démocratie.

J. C.

DANS LES KIOSQUES

La leçon de journalisme

Léon Choulat avait fondé à Berne peu après la première guerre mondiale, l'agence d'information *Respublica*. Il s'efforçait de publier chaque jour au moins une « primeur » et donnait des instructions en conséquence à son unique collaborateur, car il n'en avait pas plus. Otto Pünter, dont DP

a signalé la parution d'un recueil de souvenirs, parle des méthodes de formation utilisées. « Un jour Choulat me pose la question : que feriez-vous si je vous envoie en mission à Paris et que vous soyez attaqué dans le train et dépouillé complètement ? » Pünter répond qu'il s'annoncerait à la police pour annoncer le forfait. Faux ! l'interrompt Choulat : il faut commencer par emprunter dix francs au chef de gare pour télégraphier à l'agence : « Un journaliste suisse victime de bandits dans l'express Berne-Paris ».

A noter, toujours en suivant Pünter, que son prédécesseur à l'agence *Respublica* était Vico Rigassi qui avait réussi un coup d'éclat en donnant un reportage de la dernière exécution d'un condamné à mort dans le canton d'Uri, en octobre 1924.

En octobre 1927 Pünter fondait sa propre agence nommée « Insa » (*Information S.A.*). C'était une agence d'information socialiste et antifasciste.

Quelle est la plus grande ?

— Fidèle à sa tradition, « *Finanz und Wirtschaft* » publie un numéro spécial de fin d'année sur les placements. Le propriétaire-rédacteur en chef note que ce numéro contient la matière d'un volume de 250 pages.

Le tableau traditionnel des 25 entreprises ayant la plus forte capitalisation boursière ne subit pas de modification en ce qui concerne le classement des cinq premières qui reste dans l'ordre : Nestlé, Union de banques suisses, Hoffmann-La Roche, Société de banque suisse et Crédit suisse. Mais alors que 22 des 25 entreprises accusent une augmentation plus ou moins importante de leur valeur boursière entre le 6 décembre 1976 et le 1er décembre 1977, le Crédit suisse enregistre une baisse sensible de 13,3 %. Les deux autres entreprises enregistrant une baisse sont Sulzer (— 2,2 %) et Banca della Svizzera italiana (— 13,7 %). Notons que la hausse la plus importante est celle d'Oerlikon-Bührle (+ 75,2 %).

— A lire également, pour les fêtes, le numéro de décembre du « journal des prisonniers », « Le Passe-Muraille » (numéro 9 — case postale 99,

1211 Genève 8) consacré à un dossier « santé » aussi intéressant que les précédents travaux des « groupes action prison » romands parus dans cette publication.

Camisoles chimiques

Quelques reflets rapides des conclusions publiées par « Le Passe-Muraille » :

« Un statut officiel et donc un cahier des charges établiraient beaucoup plus clairement les pouvoirs du médecin; ce dernier ne doit pas dépendre de la direction d'une prison, comme cela se passe dans certains pénitenciers avec toutes les atteintes au secret professionnel que cela a toujours impliqué ». Et aussi cette remarque sur un des aspects les plus révoltants de l'univers carcéral : « Des masses de médicaments sont distribués, en particulier des psychotropes, entre autres calmants, ceci de façon anarchique. Par exemple, un détenu s'est vu dernièrement proposer par un geôlier, dans la même soirée, des Valium, des Rohypnol, des Nozinan, des Motolon, des Lexotanil; il serait intéressant de connaître les critères des geôliers quant au choix des médicaments : la dimension des comprimés ? ou peut-être la couleur ? Si on peut facilement comprendre pourquoi on favorise la distribution de ces « camisoles chimiques », comment expliquer autrement que par les conditions de détention le fait qu'elles soient demandées et acceptées par les détenus ? ».

40 heures : ombres et lumières

Les « quarante heures » demeurent l'une des principales revendications syndicales. Voyez, par exemple, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse faire figurer cet objectif en bonne place dans son cahier de revendications publié à l'occasion du renouvellement de la Convention nationale de la métallurgie qui arrive à échéance le 19 juillet 1978 : « Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, la durée maxi-

male hebdomadaire de travail doit être réduite à quarante-deux heures avec compensation intégrale du salaire; durant les deux années suivantes, la réduction doit être d'une heure par année jusqu'à quarante heures par semaine ». Cette revendication suit naturellement, dans l'esprit de la FCOM, des propositions majeures comme le « contrôle des travailleurs sur les licenciements collectifs », la « protection contre les licenciements », la « codécision des travailleurs ».

C'est dire que les « quarante heures » n'ont rien perdu de leur attrait pour les organisations syndicales depuis l'échec devant le peuple de l'initiative lancée par les Organisations progressistes sur le sujet.

Toujours et encore le service civil

La fin de l'année est cruciale, du fait des deux récents votes sur l'exercice des droits populaires, pour quantité de groupes actuellement engagés dans des récoltes de signatures. Voyez le comité qui vient de lancer l'initiative « pour un authentique service civil », soit un nouvel article constitutionnel en trois points importants : « Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil; la durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé — Le service civil a pour but de construire la paix, en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale — Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques qui correspondent à ses buts; la Confédération en assure la surveillance et la coordination ».

La diffusion de ce texte s'effectue ces semaines-ci, alors que la confusion née du texte-piège rédigé par le Parlement à partir de l'initiative de Münchenstein et proposé en votation le 4 décembre

Or, l'initiative lancée par l'Union syndicale ne semble pas suivre le mouvement : pas plus de 35 000 signatures sous toit à l'heure actuelle (et plane sur l'entreprise le couperet du 31 décembre, date après laquelle il faudra réunir 100 000 signatures pour aboutir !).

Attrait des vacances

Désaffection des travailleurs, démobilisation sur ce sujet ? Il semble en tout cas que souvent on comprenne mal le pourquoi de ce nouveau texte alors qu'on avait lâché les POCH en votation populaire; le plan de réalisation prévu rebute également par sa durée et enfin, en fait de temps libre, ce sont les vacances qui ont la préférence...

dernier ne s'est pas encore dissipée. Au 2 décembre, environ 10 000 signatures étaient récoltées. Et quelques jours plus tard, comme pour ajouter encore à la complexité de la situation, le conseiller aux Etats indépendant zurichois, Heimann, déposait une initiative parlementaire sur le sujet : « Le jugement pénal des objecteurs de conscience relève des tribunaux civils; celui qui du fait de ses convictions religieuses ou morales, ne peut concilier avec les exigences de sa conscience l'accomplissement du service militaire armé, doit payer une taxe militaire ». Un texte qui n'a rien à voir, comme on le constate, avec l'ébauche d'une solution au problème posé à la Suisse depuis des décennies.

Une démarche nette

Dans ces conditions, la démarche des nouveaux initiateurs s'imposera-t-elle malgré tout à l'opinion ? Il faut le souhaiter, ne fût-ce que pour prouver qu'il n'aura pas suffi d'une habile manœuvre parlementaire de diversion pour jeter aux oubliettes le service civil, fermement concrétisé, et sans démagogie, dans le nouveau texte (listes à disposition au comité d'initiative, case postale 141, 1700 Fribourg).

Entrée de la Suisse à l'ONU: ouvrir le débat

Le débat sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU n'a pas soulevé les passions, loin de là, en Suisse romande, alors que dans la presse suisse allemande, il provoque depuis des mois prises de position et controverses souvent vives. Faisons ici rapidement le point, avec Gilbert Baechtold, qui est monté aux barricades l'autre jour au Conseil national pour dire qu'il souhaitait « ardemment » notre entrée dans l'ONU ! Le conseiller national socialiste vaudois insiste sur trois points qu'il est en effet juste de rappeler :

1. Les bonnes paroles du Conseil fédéral. Deux textes; d'abord : « Autour du noyau que constitue le domaine proprement politique, les efforts de coopération à l'échelle mondiale se développent sur les plans économique, social, juridique, scientifique, technique, écologique et humanitaire, les uns et les autres revêtant un caractère de plus en plus global. L'ONU est devenue aujourd'hui pratiquement universelle, argument le plus fort en faveur de notre adhésion ». C'est le rapport du Conseil fédéral du 29 juin 1977 (page 142). Et encore : « Il existe sans conteste une tendance comme irrévocable vers une organisation mondiale de la communauté des peuples. Des moyens modernes de communication de masses qui transmettent d'heure en heure des éléments du monde jusqu'aux lieux les plus reculés ont éveillé la conscience d'une communauté de destin aux dimensions planétaires qui exige de nouvelles formes de collaborations internationales. Les historiens s'accordent à dire que nous vivons une époque de profonde transformation ». C'est le rapport du Conseil fédéral de juin 1969, (page 128).

Ainsi, à dix ans d'intervalle, mêmes propos généraux prônant que la Suisse ouvre ses ailes au monde extérieur.

2. Mais il y a le peuple qui ne comprend pas. Le Conseil fédéral : « Dans notre rapport de 1969 déjà, nous avons été cependant obligés de cons-

tater que dans sa majorité la population suisse restait sceptique ou indifférente à l'égard des Nations Unies. Depuis les rapports de 1969 et 1971, aucune prise de conscience ne s'est apparemment produite dans l'opinion publique qui fût de nature à modifier cette situation. On a même enregistré ici et là des vues plus critiques encore sur les Nations Unies et sur les organisations qui leur sont rattachées. »

Et G. Baechtold de souligner que « le peuple a bon dos » : « Pendant nombre d'années, combien de représentants du gouvernement, combien de mandarins, de professeurs, de spécialistes, de journalistes n'ont-ils pas clamé que le salut de la Suisse était dans sa seule neutralité. Combien de déclarations disant que nous n'avions que faire de l'ONU, que nous ne pourrions, ne devrions, ne saurions jamais y entrer. Certes, pour la première fois, en 1965, le conseiller fédéral Spühler est venu à Lausanne expliquer en public qu'il n'y avait pas d'objection juridique à une telle entrée, mais un an auparavant dans la même salle, c'était le président Wahlen qui était venu faire la démonstration contraire. Un changement si abrupt ne pouvait s'expliquer que parce qu'il y avait depuis quelque temps déjà dans l'état-major du Département politique des partisans de l'adhésion... ».

3. Le vrai problème n'est pas de savoir si le peuple suisse est prêt à voter l'adhésion, mais si la Suisse est prête à participer aux délibérations de l'ONU... Et Gilbert Baechtold de rappeler certaines décisions prises à l'intérieur de l'organisation internationale à l'égard d'Israël.

La conclusion du député vaudois, stigmatisant le manque de débats de politique étrangère au parlement : « Il faut remarquer que la commission des affaires étrangères est un premier verrou à la publicité des débats en cette matière. Nous avons poussé ce verrou assez loin. Ainsi, récemment la commission du commerce extérieur n'a pas pu obtenir un document sur l'Afrique du Sud que le gouvernement avait remis à la commission des

affaires étrangères. Cela ne prouve-t-il pas que nous ne sommes pas toujours enclins à des débats publics en matière de politique internationale ? Vous me direz que nous évitons de la sorte de gêner nos diplomates dans le cadre de nos relations bilatérales. Soit ! Mais alors, ce sont finalement des regrets faciles que certains manifestent pour le manque d'intérêt du peuple suisse, pour des questions que nous banissons parfois délibérément de nos débats et dont nous le privons donc d'information. N'est-ce pas le gouvernement et le parlement qui, par une attitude encore trop prudente dans ces matières, sont responsables aussi du manque d'intérêt du peuple pour les questions de politique extérieure en général et de l'ONU en particulier ?

Le débat est ouvert.

Souvenir

Pour mémoire, ces quelques chiffres qui se perdent parmi les diagnostics optimistes sur la « relance ».

A fin juillet 1977, le nombre des chômeurs complets inscrits en Suisse était d'un peu plus de 8700, soit quelque 0,3 % de la population active. Parmi les chômeurs, deux tiers étaient des hommes, dont 35 % âgés de 20 à 29 ans, tandis que la proportion des femmes dans cette classe d'âge atteignait 45 %.

A partir de 30 ans, l'image s'inverse; la proportion des hommes au chômage complet est alors beaucoup plus élevée que celle des femmes.

Dans le groupe d'âge situé entre 30 et 39 ans, la proportion d'hommes est de 22 %, celle des femmes de 18 %; dans le groupe d'âge de 40 à 49 ans, les taux respectifs sont de 16 et 13 % et au-delà de 50 ans, ils se situent à 24 et 16 % respectivement.

D'autre part, à fin juillet, 8 % des femmes inscrites au chômage avaient moins de 20 ans, alors que le chiffre correspondant chez les hommes était de 3 %.